



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation
02/04/2024

Date d'affichage
12 AVR. 2024

publication sous forme
électronique sur le site :
[https://saulzais-le-potier.e-
monsite.com/](https://saulzais-le-potier.e-monsite.com/)
le

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ACCOLAS Didier, 1^{er} Adjoint au Maire.

Etaient présents :

M. ACCOLAS Didier, Mme AUDOUSSET Pierrette, Mme CHIROL Nadine, M. DAUMIN Olivier, Mme DURIS Béatrice, M. ESMOINGT Guy, Mme NUYTTENS Aline, Mme STOCKER Hélène

Excusés : M. CARDONEL Gérard ayant donné pouvoir à M. ACCOLAS Didier
M. DELAGE Bruno ayant donné pouvoir à Mme CHIROL Nadine
M. DOLLET Jean-Jacques

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme DURIS Béatrice

Numéro interne de l'acte : 2024-04-04e

OBJET : BUDGET COMMUNE : vote du Budget Primitif 2024

Le Budget Primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction M57,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 soumis au vote,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- **ADOpte** le Budget primitif 2024 tel que décrit ci-dessous, chacune des sections étant équilibrée en dépenses et en recettes,

INVESTISSEMENT

Dépenses	492 252.88
Recettes	492 252.88

FONCTIONNEMENT

Dépenses	557 869.80
Recettes	557 869.80

- **FIXE** le taux de fongibilité à 7.5 % pour la section d'investissement et le taux de fongibilité à 7.5% pour la section de fonctionnement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.



P/ Le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint
Didier ACCOLAS

La secrétaire de séance
Béatrice DURIS